



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

DEC/07-7.10/61/2024

DECISION

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT

**L'IMAGINARIUM
CHAUSSY CAMILLE
36 QUAI DE FRANCE
38 000 GRENOBLE**

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour passer des contrats (alinéa 4),

Considérant que l'intervenante CHAUSSY Camille "L'imaginarium" - 36 quai de France - 38 000 GRENOBLE accepte d'intervenir dans le cadre du festival du jeu de société de Lillebonne pour des dédicaces et l'animation d'un espace jeu (création de prototype).

DECIDE

Article 1 : De signer auprès de l'intervenante CHAUSSY Camille "L'imaginarium - 36 quai de France (38000) la convention de partenariat pour une intervention au festival du jeu de société de Lillebonne en tant qu'auteur de jeu.

Article 2 : l'intervention est programmée pour les journées des 23 et 24 novembre 2024 à la salle des Aulnes de Lillebonne selon le planning de l'organisateur.

Article 3 : Prise en charge du repas le samedi midi, samedi soir et dimanche midi par la Mairie de Lillebonne. La prestation et les frais de transport seront remboursés à hauteur de 675,00€ TTC.

Article 4 : D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville, nature 6232, fonction 338,

Article 5 : De télétransmettre la présente décision à Préfecture de Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier la convention à la l'intervenante CHAUSSY Camille "L'IMAGINARIUM",

Acte rendu exécutoire,



Fait à LILLEBONNE, le 18/11/2024
Le Maire,

Christine DECHAMPS.

VILLE DE LILLEBONNE